

29 sept 2011

Ayant regardé le plan papier en présence de Monsieur le Commissaire pour 2 parcelles nous concernant il s'avère que je demande le réexamen du projet de la manière suivante

parcelle BE 350 en B194 dans zone UR40L qui serait affectée d'un cœur d'îlot (zone représentée en vert pâle sur le plan)
Cette parcelle qui est actuellement en zone constructible doit le rester en réduisant l'îlot prévu.

- parcelle [redacted] BE 185 qui était en zone naturel et avant en zone UB et qui d'après vos services est considérée comme une "dent". De plus il y a déjà une maison dans cette même zone